

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2<sup>E</sup> LECTURE ET DU  
RENVOI DU PROJET DE LOI C-22

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

Que, suite à l'avis donné le lundi 24 novembre 1986 par le vice-premier ministre et président du Conseil privé, et conformément à l'article 117 du Règlement, relativement au projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture et du renvoi à un comité législatif dudit projet de loi; et

Que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je propose cette motion. Vous êtes au courant des nombreux pourparlers que nous avons eus, mais nous n'avons pas réussi à nous entendre aux termes des articles 115 ou 116 du Règlement. Au cours des longues négociations qui ont eu lieu avec les leaders parlementaires de l'opposition, nous avons tenté d'obtenir une attribution réaliste du temps pour faire avancer le débat sur ce projet de loi. Nous sommes conscients que la question est complexe et qu'elle est controversée. Le gouvernement a été empêché d'agir parce que les partis d'opposition ont recouru à toutes les tactiques, toutes les motions dilatoires et tous les moyens imaginables pour contourner et paralyser le processus de démocratie parlementaire et trahir ce qui est l'essence de cette institution.

• (1230)

Si ce projet de loi inquiète tant les partis d'opposition, pourquoi ne pas le débattre d'abord et ne pas ensuite le renvoyer au comité pour que ce dernier en étudie à fond toutes les dispositions? Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a dit qu'il était à la disposition des députés, qu'il était prêt à produire toutes les études et toute la documentation nécessaires, afin que non seulement les députés mais aussi tous les Canadiens comprennent tout le sens et toute la portée de la mesure législative.

Nous avons subi une série d'interruptions, monsieur le Président. Je les passe brièvement en revue. Nous avons eu du mal à déposer le projet de loi. Ce n'est que par notre connaissance approfondie de la procédure que nous y avons réussi. Le 6 novembre, nous avons eu la permission de présenter le projet de loi, ce que nous avons fait le lendemain. Quatre jours ont été consacrés à la deuxième lecture, les 20, 21, 24 et 25 novembre. Quelque 13 heures, presque 14, ont été gaspillées en motions et interventions dites dilatoires, qui ont consisté notamment en votes et querelles de procédure. Cela n'augure rien de bon pour notre institution.

### Attribution de temps

J'éprouve beaucoup de respect pour cette institution ainsi que pour les députés qui veulent exprimer leurs opinions en leur nom et à celui de leurs électeurs. En l'occurrence, le Parlement a été extrêmement frustré et le temps réel consacré au débat n'a pas été aussi long que nous l'aurions désiré, puisqu'on a perdu beaucoup de temps, environ 23 heures au total. On a proposé 13 motions dilatoires. On a consacré 10 heures et 8 minutes uniquement aux votes, monsieur le Président. Si vous tenez compte du coût de fonctionnement de la Chambre, soit 1,1 million de dollars par jour, cela devient...

**M. Skelly:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Serait-il équitable que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) nous dise combien cela a coûté de faire sonner le timbre pendant la dernière législature, ce qui ne s'est jamais fait avant? Cela préoccupe vivement les personnes âgées du Canada...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un point de débat. Je suis sûr que le député aura l'occasion de le présenter.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, si le député voulait soulever cette question particulière il aurait dû le faire au moment opportun. J'observe les députés du Nouveau parti démocratique. Ils n'ont pas trouvé de tactiques originales, mais les ont empruntées pour la plupart aux autres partis.

**M. Gauthier:** C'est vous le maître dans l'art des sales combinaisons.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mazankowski:** Je veux simplement expliquer et justifier la mesure que prend le gouvernement, bien qu'à contrecœur, monsieur le Président.

Quant au temps réellement perdu, au gaspillage et aux tactiques dilatoires que l'on a reproché à notre institution, les leaders parlementaires de l'opposition, moi-même et des représentants de mon cabinet avons essayé d'en arriver à une entente. Nous avons commencé le 26 novembre à essayer d'établir un calendrier réaliste pour l'adoption de ce projet de loi, en tenant compte du temps qu'il faudrait au comité législatif pour se déplacer afin d'entendre les témoins. Cette proposition a été faite par le Nouveau parti démocratique; c'était la condition qu'il nous posait. Il a également demandé que le ministre de la Consommation et des Corporations fournisse les renseignements nécessaires sur les études qu'il a citées pour appuyer certains de ses arguments. Le ministre a accepté de le faire. Nous avons aussi essayé de nous mettre d'accord à propos de l'étape du rapport et de la troisième lecture, mais sans succès.

Nous avons proposé l'étude de ce projet de loi dans tous ses aspects, notamment les déplacements du comité et l'engagement d'entendre tous les représentants qui voudraient comparaître devant lui. Nous avons suggéré la date limite logique du 15 février, ce qui nous donne plus de deux mois. Ce projet de loi est à l'étude depuis juin 1986.

**M. Boudria:** Non.